

Le 30 mai 2022

Communiqué de presse

Mobilité et télétravail : la Région et la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France ont mené l'enquête

La CCI Paris Île-de-France et la Région Île-de-France ont mené une enquête fin 2021¹ auprès des entreprises franciliennes afin de les interroger sur leurs modes d'organisation et l'évolution de leurs pratiques. En effet, la crise sanitaire a accentué la nécessité pour les entreprises de repenser la mobilité domicile-travail et les modes d'organisation du travail de leurs salariés. Le site [Pro'Mobilité](#), à destination des entreprises franciliennes, qui a récemment été renouvelé, pourra apporter une partie des réponses aux enjeux posés par cette étude.

Prise de conscience des entreprises, mais difficultés à mettre en place des mesures adaptées

Les entreprises ont conscience des problématiques de mobilité qui jouent un rôle primordial sur le bien-être, la ponctualité et le stress de leurs salariés et peuvent avoir des conséquences sur les recrutements. Les entreprises interrogées évoquent la saturation des réseaux routiers et de transports collectifs comme les principales difficultés de mobilité pour leurs salariés. Par conséquent, les entreprises cherchent des solutions pour limiter l'usage du véhicule individuel.

Le covoiturage est l'option privilégiée par la majorité d'entre elles, bien que seules 17% ont entrepris des actions en interne pour promouvoir cette pratique, et que peu de projets ont abouti faute d'un nombre suffisant de salariés intéressés.

Concernant la participation des entreprises aux frais de transports des salariés, malgré le fait que seules 18% des entreprises interrogées prennent en charge les forfaits vélo et 7% ont mis en place le Forfait Mobilité Durable (FMD), une prise de conscience de la nécessité d'aborder ces enjeux de façon plus globale semble émerger. En effet, 34% des entreprises sollicitées ont une étude en cours sur les déplacements de leurs salariés et 20% souhaitent en engager une.

Télétravail et flexibilisation des horaires

Alors que seulement 28% des salariés étaient en télétravail de manière régulière avant le début de la crise sanitaire, 82% des entreprises prévoient dorénavant de le généraliser. Le télétravail est perçu par les entreprises comme une évolution de l'organisation du travail qui favorise leur attractivité.

Concernant la flexibilisation des horaires de travail des salariés, 41% des entreprises interrogées se disent favorables à l'arrivée des salariés sur le lieu de travail après 9h30. Néanmoins, cette liberté laissée aux salariés ne se traduit pas nécessairement dans les faits par un décalage des heures d'arrivée. A l'avenir, il pourrait être intéressant de focaliser les efforts d'incitation au décalage des horaires de travail sur des populations spécifiques (ex : jeunes actifs sans enfants).

Besoin d'accompagnement

Près de 70% des entreprises expriment leurs attentes d'accompagnement et de partage d'expériences. Les entreprises se disent également intéressées par des outils de calculs sur les risques, les avantages et les coûts de mise en place des dispositifs (27%) ou de consultation des salariés (23%). 15% d'entre elles

¹ Entretiens qualitatifs en mai 2021 et enquête quantitative en octobre 2021

attendent des conseils pour la mise en place de plans de mobilité. Enfin, 89% des entreprises interrogées déclarent ne pas avoir d'interlocuteur public défini sur les questions de mobilité. Elles sont seulement 2% à identifier le conseiller en mobilité comme un relais local. Pour accompagner efficacement les entreprises, la mise en avant de l'expertise des conseillers semble nécessaire. Pour identifier son conseiller local, une liste est disponible sur le site [Pro'Mobilité qui a récemment été mis à jour](#).

La CCI Paris Île-de-France et la Région Île-de-France sont aux côtés des entreprises pour les aider à avancer dans leurs réflexions et à mettre en place des solutions adaptées. Les deux institutions contribuent à l'organisation du réseau Pro'Mobilité, qui fédère les acteurs de la mobilité en Île-de-France autour de l'accompagnement des entreprises pour l'amélioration des mobilités de leurs salariés.

Les conseillers mobilité de la CCI Paris Île-de-France leur proposent de réaliser un diagnostic mobilité gratuit qui permet d'analyser les déplacements domicile-travail de leurs salariés à l'aide de cartes de géolocalisation des salariés et de cartes isochrones permettant d'identifier les temps de trajet des salariés selon différents modes : voiture, transports en commun, vélo, marche à pied. Sur la base des résultats de ce diagnostic, les conseillers peuvent bâtir un plan d'actions avec les entreprises qui le souhaitent.

La Région Île-de-France est à l'initiative de la démarche du lissage des heures de pointe. Elle vise à désengorger les réseaux de transports régionaux (routiers et ferrés) par l'incitation au télétravail, au décalage des heures de travail, à la pratique du covoiturage et des modes actifs (vélo, marche...). Pour cela, elle accompagne plusieurs entreprises de Paris-La Défense, Grand Paris Sud et Plaine Commune, en lien avec les acteurs locaux, dans la mise en place de mesures visant à la réduction de 5 à 10% du nombre de salariés se rendant sur leurs lieux de travail à l'heure de pointe du matin.

[Enquête complète à consulter ici](#)

Relations presse :

CCI Paris Ile-de-France : Pauline Launay - 01 55 65 70 52 – plaunay@cci-paris-idf.fr

Région Ile-de-France : Servicepresse@iledefrance.fr